



FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre
7373, rue Lajeunesse, bureau 100
Montréal (Québec) H2R 2H7
Tél: (514) 664-1260
Fax: (514) 288-7792
Courriel: info@facil.qc.ca

Montréal, 6 octobre 2009

Madame la candidate à la mairie,
Monsieur le candidat à la mairie,

Objet: Votre position et celle de votre parti sur le logiciel libre

FACIL, l'organisme voué à la promotion du logiciel libre, profite des présentes élections municipales pour inviter tous les candidats et les candidates au poste de maire et mairesse de leur ville à faire connaître au public leur position, ainsi que celle de leur parti, sur l'utilisation des logiciels libres dans l'administration municipale.

L'utilisation du logiciel libre par les administrations municipales comportent plusieurs avantages :

- Les standards ouverts garantissent que les technologies actuelles et futures utilisées par la ville seront capables de communiquer entre elles ainsi qu'avec d'autres technologies, évitant ainsi la dépendance face à un fournisseur (situation de monopole).
- Ils permettent l'accessibilité des données, peu important le système d'exploitation ou le logiciel utilisé, et assurent également la pérennité des données publiques.
- Ils permettent de mieux maîtriser les coûts liés à l'informatique (la licence des logiciels libres étant gratuite).
- Ils sont créateurs d'emploi locaux, car le code source étant ouvert et disponible, les développeurs locaux peuvent le modifier. Les logiciels libres génèrent de l'activité économique au Québec et ils pourraient en susciter beaucoup plus, car ces logiciels nécessitent comme tous les autres de l'intégration, du support et de la formation. Le code source de ces logiciels étant public, il serait facile pour nos entreprises d'offrir aux municipalités tous ces services. On pourrait créer ici un grand nombre d'emplois de qualité. L'utilisation des logiciels libres permet donc et d'abaisser les coûts de l'informatique et de créer des emplois.
- Le code source étant ouvert et disponible, la sécurité des applications est souvent supérieure aux logiciels propriétaires, car des développeurs de différents horizons peuvent le tester et y détecter

des failles.

- La réduction du coût d'acquisition (pas de licence à payer), la distribution souvent à coût très minime de CD de logiciels libres permettent de réduire la fracture numérique.

En ce qui vous concerne, vous et votre parti, si vous êtes élus :

- 1) Comptez-vous favoriser l'utilisation du logiciel libre dans l'administration municipale ?
- 2) Si oui, quelles mesures envisagez-vous pour favoriser l'utilisation du logiciel libre ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et nous vous souhaitons bonne chance pour vos élections.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Cyrille Béraud

Président de FACIL